

<http://www.snetap-fsu.fr/Bretagne-Compte-rendu-de-la.html>



Bretagne : Compte-rendu de la réunion bilatérale SRFD-SNETAP-FSU du 10 septembre 2013

- En Région -
Date de mise en ligne : vendredi 20 septembre 2013

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Sans attendre le prochain [CTREA](#) (Comité Technique Régional de l'Enseignement Agricole) du 3 octobre 2013, le SNETAP-[FSU](#) Bretagne a demandé une audience à la chef du [SRFD](#) pour faire un point sur la rentrée 2013 dans les 10 [EPL](#) bretons et les derniers arbitrages de gestion intervenus au cours de l'été.

Effectifs

- Public : + 2.8 % (soit une centaine d'élèves supplémentaires)
- Privé temps plein (CREAP) : + 1 %
- MFR (Maisons Familiales Rurales) : - 1.6 %

NB : La première remontée stabilisée des effectifs se fera début octobre.

Pour l'enseignement agricole public, on constate à cette rentrée des difficultés de recrutement :

- A Guingamp dans les classes entrantes : les difficultés rencontrées l'année dernière notamment dans la gestion de l'établissement et les problèmes de communication avec l'[EN](#) à propos des élèves de Seconde GT pourraient être à l'origine de cette situation. La [SRFD](#) souhaite un rapprochement avec le DASEN pour traiter cette question)
- A Pontivy : la 3ème classe de Seconde GT est gelée pour la seconde année consécutive donc probablement menacée de fermeture définitive.
- Dans la filière STAV dans son ensemble

L'analyse du SNETAP-[FSU](#) Bretagne

Lors de son opération de communication de rentrée au [LEGTA](#) de Pontivy le 3 septembre, le Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt ([DRAAF](#)) s'est félicité de la croissance des effectifs dans l'enseignement agricole public breton (qui passent de 19,1 % à 19,4 % des effectifs scolarisés) qu'il imputerait à une plus grande attractivité du public.

Cette analyse doit être sérieusement nuancée. Non seulement, le public ne fait pas le plein dans ses classes (il resterait plus de 200 places disponibles !), mais les **difficultés de recrutement dans la filière STAV deviennent très préoccupantes.**

Par ailleurs **certaines classes de Bac Professionnel Productions Horticoles ou Aménagement Paysager ont des recrutements fragiles.**

L'ouverture de plusieurs classes dans ces filières dans l'enseignement agricole privé ces dernières années a fragilisé les recrutements du public.

Dans le cadre du PREAP (Projet Régional pour l'Enseignement Agricole Public), le SNETAP exige un rééquilibrage

de la carte de formation en faveur du public qui a été particulièrement malmené ces dernières années.

Nous ne pouvons tout de même pas nous satisfaire de scolariser dans le public moins de 20 % des élèves... !!!

Par ailleurs ne nous faisons pas trop d'illusions : les difficultés financières croissantes des familles peuvent expliquer ce regain d'intérêt pour un service public gratuit... !!!

- [DGH](#) (Dotation Globale Horaire)
- Des ajustements à la hausse de certains seuils de dédoublements ont été permis par des recrutements inférieurs dans certaines classes aux seuils proposés.
- La non-ouverture de la 3ème classe de Seconde GT de Pontivy a permis de redéployer des moyens supplémentaires pour satisfaire un certain nombre de demandes des établissements :
- [LV](#) en [CAPA](#) (72h) : Chateaulin, St-Brieuc, St-Jean
- Sections Européennes (72h) : (Quimper, Morlaix, Le Rheu, Pontivy
- Sections sportives (216h) : Pontivy, Caulnes, Le Rheu
- Licences Pro (40h) : Chateaulin, Pontivy, Quimper, Le Rheu
- Options diverses (72 h) : [EPS](#), Allemand
- Quelques décharges (animation réseau [ESC](#), secrétariat CHSCTREA...)
- Dispositifs d'individualisation pour la Rénovation de la Voie Professionnelle

L'enveloppe disponible est identique à celle de l'année dernière (5200 [HSE](#) avec 2450 h pour le public, 2750 pour le privé) **malgré une augmentation importante des demandes...**

La DRAAF a donc priorisé les demandes en privilégiant les établissements à forte présence de filières pro et en analysant la consommation des crédits accordés l'année dernière. La liste complète des projets des établissements sera remise au prochain [CTREA](#).

- Personnels
La non affectation d'agents contractuels sur des postes de [TFR](#) a permis le redéploiement de ces crédits pour satisfaire au moins partiellement les remplacements des stagiaires avec par exemple la création d'un demi-poste d'ajustement ESC à Merdrignac. Un second demi-poste pour Chateaulin est en cours de création.
- Dotation ACR pour remplacement ponctuel des personnels
A ce jour, grâce aux décisions ci-dessus et à l'obtention d'une rallonge de crédits, les remplacements peuvent être assurés sans difficulté (année budgétaire). Pour 2014, la SRFD table sur une reconduction de l'enveloppe 2013, permettant d'assurer les remplacements (sous formes diverses)
- Dotation [AE](#) (Assistants d'Education)
Constatant un déséquilibre important entre les établissements, la DRAAF, lors de la réunion des chefs d'établissements d'août dernier a proposé la mise en place d'un nouveau mode de répartition de l'enveloppe budgétaire (identique à celle de l'année dernière). Cette proposition vise à privilégier les établissements disposant d'un internat « rempli » et un certain nombre de classes « difficiles ». Ce sujet est actuellement en discussion avec les chefs d'établissements.

L'arbitrage et la décision doivent être donnés prochainement par le DRAAF avec une mise en place effective soit au 1er septembre 2013 soit au 1er janvier 2014. Le tableau de dotation par établissement (en équivalent temps pleins) sera communiqué au [CTREA](#) du 3 octobre.

- Déprécarisation Personnel Non Enseignant
- Administratifs catégorie C : 5 lauréats en Bretagne (3 à St-Aubin, 1 à Merdrignac, 1 à Guingamp ; 1 ACN en

lycée, 4 ACB) ; à ce jour, il n'y aurait que 3 postes disponibles en lycée (1 au Rheu, 1 à Caulnes, 1 à St-Aubin). Selon la SRFD, le report annoncé en janvier (voire en mars prochain - demande de plusieurs SRFD lors de la réunion des SRFD à Paris), s'expliquerait par la nécessité d'engager des procédures de licenciement de personnels sur des postes qui seront confiés à ces lauréats...Le licenciement implique un motif « valable » et la mise en place d'entretien préalable...d'où ce décalage demandé. (au moins le SRFD Nord-Pas-de-Calais dans cette situation)

- Administratif catégorie B et TFR : titularisation en mars 2014 : en Bretagne, il y a deux postes fléchés : TFR [IBA](#) à Saint-Aubin, TFR vie scolaire au Rheu.
- Administratif catégorie A : titularisation en mars 2014
NB : une personne rentrera dans le dispositif déprécarisation en 2014 : il s'agit du poste TFR IBA de Saint-Jean Brévelay.
- Questions diverses
- Situation individuelle d'un agent contractuel du LEGTA de Guingamp non rémunéré pour les examens de la session 2012 : dossier en cours de traitement. La DRAAF attend le retour du BFRR (Paris). L'information nous sera transmise dès réception.
- Postes gagés en [CFA/CFPPA](#) : la SRFD nous informe que pour l'année 2014, une des priorités nationales et donc régionales sera la disparition des postes gagés. Elle a indiqué qu'en ce moment, la [DGER](#) réfléchissait à l'attribution de points supplémentaires pour ces agents lors de la mobilité.
- Dotation Documentation Morlaix : La SRFD a rappelé sa position « dotation très confortable » du lycée de Morlaix au regard des effectifs élèves et de la dotation d'autres établissements comme Merdrignac. Elle a rappelé également l'historique de ce demi-poste BNR (Besoin non reconnu). Elle a cependant indiqué qu'une solution avait été trouvée pour permettre l'ouverture du [CDI](#) avec des compléments horaires d'AE/[AVSI](#) attribués au-delà du nombre d'heures préconisées. L'attribution d'un poste ou demi-poste TFR Doc ne semble pas faire partie des priorités de l'autorité académique.
- [AVS](#) (Auxiliaires de Vie Scolaire) : la décision a été prise par la DRAAF d'embaucher tout nouvel AVS en CAE (20h/semaine, contrat 12/12). Les consignes et les documents ont été adressés aux [EPL](#) cette semaine. Cette décision vise à faire face à l'augmentation importante des demandes (+57 élèves à ce jour). Pour satisfaire les besoins, il n'y aura pas de FSL en Bretagne cette année (malgré la consigne de la [DGER](#)) et une partie du budget est anticipée sur 2014 (budget qui sera réduit d'autant !). La SRFD a expliqué avoir travaillé avec ses services au cas par cas pour « mettre en place les préconisations des MDPH en les optimisant ». En ce qui concerne la ligne budgétaire « matériel », un gros travail avait été fait l'année dernière pour harmoniser les matériels (choix, prix...). A la demande du SNETAP-FSU, un rapprochement avec l'Éducation Nationale sur cette question doit être envisagé (convention ?).
- Frais déplacement des agents titulaires et [ACEN](#) : le SNETAP-FSU est intervenu pour dénoncer le courrier adressé aux agents qui travaillent sur plusieurs sites d'un même EPL ou entre EPL, courrier leur précisant qu'un seul déplacement par semaine serait pris en charge par le SRFD. Les textes ne fixent aucune limite au remboursement des frais de déplacement.

La SRFD a expliqué que même avec cette décision qu'elle a prise et assume, l'enveloppe ne sera pas suffisante malgré une très faible rallonge (3000 euros pour une demande de 15000). Elle maintient donc sa décision et l'explique en partie par la nomination (par la [DGER](#)) d'agents sur deux sites/EPL, autant de décisions qui lui échappent...la situation bretonne étant particulière avec un nombre élevé de cas entre des EPL de taille modeste.

La SRFD s'est engagée à se rapprocher également des chefs d'établissement pour envisager d'une part la réduction

du nombre de déplacements avec des emplois du temps corrigés et la possibilité d'utiliser des véhicules administratifs. La situation demeure donc bloquée !

- Frais déplacement des ACB dans EPL multi-sites : le SNETAP-FSU est intervenu fermement en rappelant ses précédentes interventions pour rappeler quelques règles élémentaires du droit, à savoir l'attribution d'une résidence administrative (par défaut, la commune du siège social de l'EPL) (décret 2006, jurisprudence Conseil d'État), la nécessité d'ordre de mission, la mise à disposition de véhicule administratif et le remboursement des frais de déplacement si usage du véhicule personnel. La SRFD s'est engagée à voir cette question avec la direction de l'établissement concerné.

Pour le SNETAP-FSU BRETAGNE
Cardon, Odile Célestin

André Blanchard, Fabrice

SNETAP-FSU : un syndicat qui agit, qui propose, qui informe et qui se bat pour les personnels